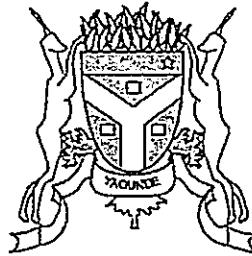


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
CENTRE REGION
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE II COUNCIL
SERVICE OF PUBLIC CONTRATS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

Yaoundé, le 07 AVR 2025

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/CAYII/CIPM/SMP/2025 DU 14 MARS 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LA REHABILITATION DU CENTRE D'ACCEUIL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES DE YAOUNDE 2

ADDITIF N°002

AU LIEU DE:	LIRE:
	AVIS D'APPEL D'OFFRES
12. Remise des offres Chaque Offre devra être rédigée en français ou en anglais. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO-LEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm au plus tard le 07 Avril 2025 à 13 heures.	12. Remise des offres Chaque Offre devra être rédigée en français ou en anglais. L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO-LEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm au plus tard le 16 Avril 2025 à 13 heures.
15. Critères d'évaluation Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après : 15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">— L'absence du cautionnement de soumission avec récépissé CDEC à l'ouverture des plis;— De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier	15. Critères d'évaluation Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après : 15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">— L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission avec récépissé CDEC à l'ouverture des plis;— De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier

<p>administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);</p> <ul style="list-style-type: none"> — Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; — De la non obtention de 20 critères essentiels sur les 28 exigés dans le DAO; — De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; — Du non-respect du format de fichier des offres ; — L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; — Omission du sous-détail d'un prix quantifié ; — De l'absence de l'attestation de catégorisation ou de la copie certifiée du récépissé de dépôt du dossier de demande de catégorisation ; — Cahier des Clauses Administratives Particulières non paraphé sur chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ; — Cahier des Clauses Techniques Particulières non paraphé sur chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page. — De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission timbrée au taux exigé., le BPU, le DQE, le SDP) paraphé, signé, daté et cachetés à la dernière page ; — De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée — De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; — De l'Offre technique incomplète pour absence : — De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; — De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ; 	<p>administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);</p> <ul style="list-style-type: none"> — Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; — De la non obtention de 20 critères essentiels sur les 28 exigés dans le DAO; — De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; — Du non-respect du format de fichier des offres ; — L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; — Omission du sous-détail d'un prix quantifié ; — De l'absence de l'attestation de catégorisation ou de la copie certifiée du récépissé de dépôt du dossier de demande de catégorisation ; — De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission timbrée au taux exigé., le BPU, le DQE, le SDP) paraphé, signé, daté et cachetés à la dernière page ; — De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée — De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; — De l'Offre technique incomplète pour absence : — De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; — De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ; — L'Absence de possession en propre ou en location du matériel minimum
--	--

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

<p>31.1. cautionnement définitif</p> <p>a) Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.</p>	<p>31.1. cautionnement définitif</p> <p>a) Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.</p>
--	--

b) Son montant est fixé à 5% du montant TTC du cocontractant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants

b) Son montant est fixé à 2% du montant TTC du cocontractant du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants. Le cautionnement définitif devra être timbré à 2000 FCFA et accompagné du reçu de la caisse de dépôt et de consignation (CDEC).

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Copies :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ JDM
- ✓ Président CIPM
- ✓ Service des Marchés Publics
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.

LE MAITRE D'OUVRAGE

